

# Payement des cotisations

---

## Mode d'emploi pour le payement de vos cotisations

Vous avez reçu par E-mail un message émis par l'éditeur du logiciel « **AbaNinja** »

Ce dernier a une fenêtre bleue **visionner la facture** avec ma signature en dessous.

Visionnez cette facture.

**Effectuez le paiement avec le BVR de la dernière page soit :**

N° de compte **01-34806-7**

N° de référence **28 50200 000aa aammj jxxxx xxyy**

« 28 50200 000 » est le préfixe du N° de référence de la FSG St-Cierges

« aaaa mm jj » est l'année, le mois et le jour de l'émission de la facture

« xxxxxxxx » est le N° de votre facture

« y » est le code de contrôle

Une fois votre payement comptabilisé le logiciel le considérera comme payé.

Pour éviter les erreurs, vous pouvez faire des « copier-coller » du N° de compte et du N° de référence, directement à partir du BVR dans le logiciel de payement de votre banque ou de postfinance.

Si votre facture n'est pas payée à l'échéance vous recevrez un rappel 7 jours après, puis un autre 14 jours après et enfin 21 jours après.

Tout cela se fait automatiquement sans aucune manipulation humaine.

Si vous avez payé et que vous recevez un rappel, contactez-moi afin de régler le problème de suite.

N'attendez pas le 2<sup>ème</sup> rappel.

La Raiffeisen ne me communique pas les versements retournés à l'expéditeur.

**N'utiliser pas le N° de CCP de la Raiffeisen ou l'IBAN de notre société.**

Lors des tests de l'automne 2017, plusieurs personnes ont utilisé l'IBAN et mon nom comme destinataire.

Le payement leur est revenu en retour, car le nom du destinataire n'est pas correct.

Le destinataire est « FSG St-Cierges » et non « prénom et nom du caissier ».

En payant avec l'IBAN, le payement doit être quittancé manuellement dans « **AbaNinja** »

Et si je ne le fais pas dans un court délai, vous recevrez un rappel même si il est déjà payé.

**Cela nécessite que je doive surveiller en permanence les transactions.**

**Le but de cette méthode étant justement de ne pas avoir à le faire.**

Au cas où il vous serait totalement impossible de payer ce montant par cette méthode, je vous prie d'imprimer le BVR et de le faire payer par une de vos connaissances qui utilise l'E-Banking (n'oubliez pas de lui remettre la monnaie).

Evitez les payements au guichet postal, cela crée des frais, env. 2% du montant versé.

Notre société préfère utiliser cet argent pour d'autres activités que celle d'enrichir Postfinance.

Merci pour votre compréhension,

Le Caissier de la FSG St-Cierges

# RAIFFEISEN